

## Document d'information

### LE NOUVEAU MODÈLE DE PASSEPORT

Les modifications apportées au modèle de passeport sont dictées par la volonté du Bureau des passeports de délivrer un document adapté aux dernières technologies en matière de sécurité, afin de protéger l'intégrité du document de voyage et, par conséquent, le voyageur contre les risques croissants de fraude.

Le passeport canadien est un document d'une qualité inégalée, respecté sur le plan international, qui répond aux normes établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Le Canada participe régulièrement aux conférences de l'OACI et a une réputation de chef de file en ce qui concerne les nouvelles technologies appliquées aux passeports.

Ce nouveau modèle a été élaboré grâce à la fabrication d'un papier spécial, mis au point par une société canadienne en collaboration avec un technicien du Bureau des passeports, à la production de nouvelles encres et couleurs originales et à l'amélioration de la technique de laminage. Comme le modèle précédent, le nouveau passeport peut être lu par un lecteur mécanique de passeport dans les points d'entrée du monde entier.

Les Canadiens qui possèdent un passeport valide de l'ancien modèle ne doivent pas craindre qu'il soit rejeté. Il demeure valide (cinq ans à partir de la date de délivrance) jusqu'à son expiration. Il leur est possible toutefois de présenter une demande pour obtenir le nouveau modèle en soumettant leur ancien passeport, un formulaire de demande, le droit réglementaire et une preuve de citoyenneté. L'ancien passeport sera annulé et renvoyé avec le nouveau.

À compter du 27 août, les bureaux des passeports de tout le pays commenceront à délivrer le nouveau modèle de 24 pages, à l'exception du bureau de Hull. Pour des raisons environnementales, l'ancien modèle continuera à être délivré par ce bureau jusqu'à épuisement des stocks.